



# Mairie

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL Réunion du 29 août 2022.

*L'an deux mil vingt-deux, le vingt-neuf août, vingt heures, le conseil municipal de la commune de Borest, dument convoqué s'est réuni en mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Bruno Sicard, Maire.*

*Date de convocation : 25/08/2022*

*Absent excusé : 1*

*1/M. Eddy Bordereau*

*Présents : 10*

*Madame Isabelle Degraeve a été élue secrétaire de séance.*

*-Le conseil approuve le compte rendu relatif à la réunion du 13 juin 2022.*

### **Modification du lieu d'implantation du bureau de vote**

*Par courrier de la Préfète de l'OISE en date du 13 juillet 2022, il a été demandé aux communes isariennes souhaitant modifier l'implantation des bureaux de vote pour l'année 2023 de bien vouloir le notifier à leurs services.*

*Monsieur le maire rappelle que pour ces deux dernières années, le bureau de vote pour les élections s'est tenu dans le préau de l'école maternelle Maurice Duchesne offrant ainsi plus d'espace et permettant aisément, face à l'épidémie de covid\_19, la réalisation de la distanciation physique et des gestes barrières.*

*Il propose au conseil municipal de déplacer le bureau de vote sise à la mairie de Borest à l'école maternelle à partir de 2023 et ce pour toute la durée du mandat.*

*Après avoir délibéré, c'est à l'unanimité des membres présents que le conseil approuve ce choix par 10 voix pour.*

### **Observation de la chambre régionale des comptes sur la gestion de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise (C.C.S.S.O.)**

*Monsieur le maire a fait parvenir à ses conseillers municipaux un rapport de la chambre régionale des comptes sur la gestion de cette intercommunalité.*

*Il rappelle que le budget intercommunal 2022 a été rejeté et a fait l'objet de modifications significatives pour être enfin accepté.*

*Une réunion avec la Sous-Préfète de Senlis et les maires a eu lieu afin de recueillir les avis et ressentis de chaque commune. La Sous-Préfète a reconnu que les projets divisaient les maires des communes membres en deux blocs : l'ex Cœur Sud Oise et l'ancienne intercommunalité de Senlis. Il a été demandé aux maires de réaliser un travail en commun afin de s'entendre et d'arrêter par exemple de se critiquer dans la presse. Indiquant que si le travail en commun n'est pas fait, les conséquences seront lourdes.*

Un cabinet spécialisé dans les finances et le management public a été engagé afin de questionner chaque maire des communes membres de la C.C.S.S.O.

Monsieur Carpentier a demandé à monsieur le maire de répondre à un certain nombre d'interrogations, dont :

-Que coûte l'intercommunalité à Borest ?

-Que rapporte l'intercommunalité à Borest ? Environ 3 000 euros par mois d'allocations compensatrices + 13 000 euros à l'année de F.P.I.C. soit plus ou moins 35 000 euros.

-Beaucoup d'argent a été investi au quartier Ordener, que va payer la ville de Senlis ?

Monsieur Duchesne indique qu'il est difficile de se faire son propre avis sur des sujets qui semblent diviser les acteurs de la communauté de communes. Par exemple lors d'une réunion de la commission transition énergétique, en particulier lors des débats sur la prise de compétence mobilités, où des élus défendaient vigoureusement que le Transport Urbain Senlisien était déjà auto-financé, alors qu'on nous disait l'inverse comme argument pour refuser cette compétence ...

### **Désignation d'un correspondant incendie et secours**

Il a été demandé par la Préfecture de l'Oise de bien vouloir désigner avant le 30 octobre 2022 un correspondant incendie et secours. Il sera l'interlocuteur privilégié du service départemental d'incendie et de secours dans la commune sur les questions relatives à la prévention et à la lutte contre les incendies. Il a pour missions l'information et la sensibilisation des habitants et du conseil municipal sur l'ensemble des questions relatives à la prévention et à l'évaluation des risques de sécurité civile, à la préparation des mesures de sauvegarde, à l'organisation des moyens de secours et soins d'urgence aux victimes d'accidents, de sinistres ou de catastrophes ainsi qu'à leur évacuation.

Ainsi, monsieur le maire propose comme correspondant monsieur Yves Bianchini. Après accord de celui-ci et après que le conseil municipal ait délibéré par 10 voix pour, Monsieur Yves Bianchini est ainsi nommé à cette fonction.

### **Point travaux**

**Pour le terrain multisports :** madame Didier indique que les travaux débuteront début octobre pour 15 jours avec Valois Paysage pour réaliser le terrassement du contour du terrain. Ensuite l'entreprise Agospace réalisera le revêtement et la structure du nouveau terrain ; ces travaux prendront une semaine à 10 jours. Avec un temps plus clément, c'est au printemps que l'entreprise proposera aux borestois une animation.

La subvention du conseil départemental n'a pas été revue à la hausse malgré la demande du maire. Il est rappelé que le taux d'aide octroyé par le conseil départemental a varié entre le moment de la dépose du dossier de subvention et l'obtention. Elle s'élève à 18 620 euros et une subvention de 24 262 euros a été également allouée par le conseil régional pour un montant total de travaux de 56 677.20 euros.

**Toiture de l'église :** madame la Présidente du conseil départemental de l'Oise a conseillé au maire lors de sa visite à Borest de solliciter la Direction Régionale des Affaires Culturelles (D.R.A.C.) pour obtenir une subvention. Depuis les dossiers ont été complètement revus sollicitant ainsi le conseil régional, le conseil départemental, la D.R.A.C.

Un problème électrique a eu lieu lors de la fête du village. Depuis 2 prises ont été créées portant l'accès à 3 prises et elles seront testées courant de semaine pour répondre à la consommation électrique de la buvette du comité des fêtes pour la brocante du 4 septembre prochain et surtout pour répondre à la puissance électrique nécessaire pour les friteuses.

### **Eclairage public**

Suite à la récente allocution présidentielle portant sur la consommation d'énergie et certaines restrictions à venir, monsieur le maire propose d'éteindre l'éclairage public de minuit à 5 heures du matin à partir d'octobre et pour une période dite de test. Au préalable, il s'est renseigné auprès de la gendarmerie sur les incidences en matière de cambriolage et il apparaît qu'avec ou sans éclairage cela n'a pas d'impact.

Les conseillers y sont favorables mais souhaitent une communication auprès des administrés pour les avertir et refaire un point fixe dans trois mois.

### **Regroupement Pédagogique Intercommunal (R.P.I.)**

Un conseil d'école a eu lieu fin juin et madame Kaluzny, institutrice de Borest a remercié la mairie pour sa réactivité quant à ses demandes de travaux mais aussi pour avoir mis à disposition du personnel pour pallier à l'absence de l'A.T.S.E.M. et pour le budget alloué pour l'achat des draisennes et vélos. Remerciements également aux représentants des parents d'élèves et à madame Barrois pour le ménage.

Durant l'été des travaux ont eu lieu à l'école de Borest notamment sur la porte du préau, sur la plateforme du toboggan ou encore le nettoyage des rideaux au pressing.

Lors de ce dernier conseil d'école 91 enfants étaient prévus dans le R.P.I. contre 105 à la rentrée scolaire de 2021.

Les départs des élèves peuvent s'expliquer par une hausse de l'enseignement à domicile et par une mauvaise ambiance lors de l'année passée dans le corps enseignants et chez certains élèves. Une organisation a été revue sur l'ensemble du R.P.I. et en particulier dans les classes de CE1-CE2-CM1-CM2 de Fontaine-Chaâlis.

Un problème a également eu lieu en fin d'année à Borest, 3 élèves se sont échappés de l'école. Pour cette rentrée un nouveau protocole de sécurité sera en place et sera validé par l'inspecteur académique.

Pour cette année madame Kaluzny aura 14 élèves : 1 en toute petite section, 8 en petite section, 5 en moyenne section.

A Montlognon il y aura 20 élèves en moyenne et grande sections accueillis par Mesdames Parisot et Lafargue répartis comme suit : 8 élèves en moyenne section, 12 en grande section.

A Fontaine-Chaâlis : 56 élèves au total, 17 CP-CE1 (Madame Plessier) ; 18 CE1-CE2 (Madame Nancel) ; 21 CM1-CM2 (Madame Ducrot).

Monsieur Carpentier souligne la demande fréquente et l'incompréhension des parents concernant les cours de natation qui sont obligatoires en école élémentaire et non dispensés. Actuellement aucune structure dans notre intercommunalité ne sait répondre à cette demande.

Monsieur le maire tient à rassurer son conseil municipal face à la pénurie de chauffeurs de bus ; la ligne desservant notre R.P.I. ne sera pas touchée à la rentrée scolaire.

### **Informations et questions diverses**

-Madame la Présidente du conseil départemental de l'Oise s'est rendue à la mairie de Borest fin juin et un book lui a été donné présentant les rues et points d'attractions du village.

-La maintenance des caméras aura lieu prochainement et nous avertirons l'entreprise de l'arrêt de l'éclairage public la nuit.

*-La brocante aura lieu le dimanche 4 septembre avec pour l'instant 212 mètres linéaires de réservés (300 en 2020).*

*-Le pique-nique de rentrée à l'abbaye de Chaâlis aura lieu le vendredi 16 septembre prochain.*

*-Des travaux doivent être réalisés à l'aire de jeux au niveau de la béquille du portail, de la bascule, du grillage du cours de tennis et il faudra prévoir le remplacement d'une balançoire. Certains enfants ont créés une cabane dans l'arbre devant l'aire de jeux, ceci devra cesser. De même il ne faut pas grimper sur les structures et les enfants doivent rester sous vigilance des parents même pour les propriétés jouxtant l'aire.*

*-Le panneau rézo pouce devra être réparé.*

*-Bravo à madame Didier pour son organisation pour la fête du village, à monsieur Fleury pour le quizz du dimanche et pour les places de cinéma, aux bénévoles, à madame Berling pour le karaoké et à madame Pascal pour la course à pied.*

*-Merci aux employés communaux pour les montages et démontages des tentes communales pour les mois de juin et juillet permettant de répondre ainsi aux différents événements.*

*L'ordre du jour étant épuisé , la séance est levée à 22h50.*

*La prochaine réunion de conseil est fixée au 17 octobre, 20 heures.*